## **DÉLIBÉRATION**

## COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE (LOIRE ATLANTIQUE)

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le dix-sept janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS: Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Marie-Danielle RICHARD, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

**EXCUSÉS:** Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Léa GUILLET, Madame Valérie VÉRON, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Madame Sonia ESNAULT, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS et Madame Dominique RIOU *ayant donné pouvoir à Monsieur Frank GUILLAUDEUX* 

<u>ABSENTS</u>: Madame Sabine ANGIGNARD, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur David ÉVAIN

DCM n°009/2024 - 1.1.9

Projet de réfection de salles d'eau au foyer Richebourg (résidence Les Rives Bleues) - marché public de travaux attribution

Rapporteur: Madame HAMON

Au sein du foyer Richebourg (résidence Les Rives Bleues), onze salles d'eau nécessitent des travaux de réfection car la membrane posée par la société BOUGO d'HÉRIC présente des défauts d'étanchéité qui génèrent des problèmes de moisissure et donc d'hygiène. Par ailleurs, le système de toilettes suspendues montre également des défauts qui s'avèrent complexes à réparer (difficultés d'approvisionnement pour des pièces spécifiques). En accord avec les responsables du foyer Richebourg, il est proposé de rénover ces salles d'eau en passant sur un revêtement carrelé.

Ce marché a été alloti comme suit :

- lot numéro 01 « carrelage faience » ;
- lot numéro 02 « plomberie sanitaire ».

Pour rappel, le budget prévisionnel des travaux a été estimé à 45 833,33 euros HT, soit 55 000,00 euros TTC, sans tenir compte des reprises de cloisons qui pourraient s'avérer nécessaires en cours de travaux.

La commune a lancé pour ce marché public de travaux une consultation selon une procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique avec une date limite de remise des offres fixée au 28 septembre 2023. Sur avis des membres de la commission communale « Marché à procédure adaptée », le conseil municipal, par délibération numéro 208/2023 en date du 17 octobre 2023, a décidé de ne pas attribuer les lots numéros 01 et 02 en raison du dépôt d'une seule offre par lot d'un montant supérieur à l'estimation du coût des travaux et a demandé qu'une nouvelle consultation d'entreprises soit réalisée.

Une nouvelle consultation a donc été mise en ligne le 30 novembre 2023 avec une date limite de remise des offres fixée au 23 décembre 2023. Dans le dossier de consultation des entreprises, il a été ajouté ce qui suit :

- pour le lot 1, le chiffrage d'un forfait par salle d'eau pour la reprise des murs, si besoin ;
- pour le lot 2, le chiffrage de la dépose et de la repose pour chaque salle d'eau du miroir et du meuble, de l'applique, du porte-savon, du support pour le papier toilette et de la rampe PMR dans la douche, éléments omis dans la première consultation d'entreprises.

À la date de remise des offres, une seule offre a été déposée sur chaque lot, offres reprises dans le tableau ci-dessous :

Lot	Entreprise	Montant de l'offre (HT)	Montant de l'offre (TTC)
01	Entreprise LANDRON MARTIN de VALLONS-DE-L'ERDRE	52 605,11 euros	63 126,13 euros
02	SARL MPE de CANDÉ	13 931,50 euros	16 717,80 euros

L'analyse des offres a été présentée à la commission communale « Marché à procédure adaptée » le 15 janvier 2024 par le biais d'une consultation écrite. Celle-ci a émis un avis favorable pour la validation du classement des offres proposé par le rapport d'analyse.

Monsieur DUBOIS demande si l'estimation était trop faible par rapport au coût réel des travaux. Monsieur COUTY répond que non car elle a été basée sur une estimation réalisée par une entreprise locale.

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le décret numéro 2022-1683 en date du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du Code de la Commande Publique prévoyant notamment la prorogation, jusqu'au 31 décembre 2024, de la dispense de procédure de publicité et de mise en concurrence préalables pour les opérations de travaux dont la valeur estimée est inférieure à 100 000,00 euros HT.

Considérant le règlement intérieur des marchés publics de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE,

Vu la délibération numéro 138/2023 en date du 20 juin 2023 portant lancement d'une consultation d'entreprises en application de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique, pour le marché public de travaux pour la réfection de onze salles d'eau au foyer Richebourg (résidence Les Rives Bleues),

Vu la délibération numéro 208/2023 en date du 17 octobre 2023 par laquelle le conseil municipal a demandé le lancement d'une nouvelle consultation d'entreprises,

Considérant l'analyse des offres et l'avis favorable émis par les membres de la commission communale « Marché à procédure adaptée » consultés le 15 janvier 2024 par le biais d'une consultation écrite,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté :

- **SUIT** l'avis favorable émis par les membres de la commission communale « Marché à procédure adaptée » ;
- ATTRIBUE le lot numéro 01 « carrelage faïence » à l'entreprise LANDRON MARTIN de VALLONS-DE-L'ERDRE pour un montant de 52 605,11 euros HT, soit 63 126,13 euros TTC ;
- ATTRIBUE le lot numéro 02 « plomberie sanitaire » à la SARL MPE de CANDÉ pour un montant de 13 931,50 euros HT, soit 16 717,80 euros TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront ouverts sur le compte 2138-5605 du budget communal 2024.

Délibération publiée le 31 janvier 2024

Le Maire, Jean-Yves PLOTEAU Le secrétaire de séance, David ÉVAIN



ONE ATLANTICALE

Envoyé en préfecture le 30/01/2024 Reçu en préfecture le 30/01/2024

ID: 044-200078079-20240123-DCM\_009\_2024-DE

